

DOSSIER DE PRESSE

LA VILLE DE BAYONNE PROPOSE LA CARTE DÉCLIC

Loisirs culturels et sportifs pour tous



Afin de favoriser l'accès à la culture et au sport aux Bayonnaises et Bayonnais dont les revenus ne sont pas imposables, la Ville de Bayonne crée la carte Déclic qui permet l'obtention de tarifs réduits – voire la gratuité – pour de nombreuses activités.

1. Bayonne, ville solidaire

À Bayonne, près d'un foyer sur deux n'est pas imposable. Pour aider les familles les plus modestes, des tarifs réduits sont accordés pour la restauration scolaire, la consommation d'eau... Une Mutuelle pour tous est également proposée.

Inscrit en préambule de la constitution française¹, l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la culture est une ambition pour Bayonne qui, pour reprendre les mots de Jean Vilar, entend « *faire partager au plus grand nombre ce que l'on a cru jusqu'ici devoir réserver à une élite* »². Aujourd'hui, le déterminisme social ne doit pas être une fatalité. La Ville de Bayonne s'y emploie. L'inauguration, le 4 mai dernier, du pôle d'arts vivants de l'école Charles-Malégarie du quartier des Hauts-de-Bayonne est un exemple récent et signifiant.

Afin de favoriser l'accès au spectacle au plus grand nombre, le Conseil municipal a adopté, le 1^{er} juin 2017, le principe d'une politique tarifaire équitable avec l'objectif de proposer des tarifs minorés en faveur des Bayonnaises et Bayonnais aux revenus non imposables (Schéma de développement culturel et patrimonial pour les années 2017 à 2020 – action prioritaire n° 3). Le sport, qui participe de l'épanouissement de chacune et chacun au même titre que la culture, est concerné par les mêmes enjeux. C'est ainsi qu'au travers de la carte Déclac, il est mis en œuvre une véritable politique tarifaire sociale pour accompagner la volonté de la Ville de démocratiser la culture et le sport.

2. De l'expérimentation à la généralisation

Le principe de politique tarifaire sociale a été expérimenté à l'occasion de la première saison des Dimanches en musique (décembre 2017 / avril 2018). Les Bayonnaises et Bayonnais, non imposables sur leurs revenus, ont eu accès à un tarif réduit pour les abonnements et les places achetées hors abonnements. Sur les 140 abonnements délivrés aux habitants de Bayonne, un abonné sur quatre a bénéficié du tarif réduit. Les enseignements tirés de cette expérimentation confortés par les avis du Comité consultatif³ des Dimanches en musique ont permis d'arrêter les modalités de la carte Déclac.

3. Une démarche accompagnée par les associations bayonnaises et les institutions

Bayonne accueille un tissu associatif extrêmement dense et diversifié qui a forgé l'histoire de la cité. Aujourd'hui, il fait toujours sa richesse, sa singularité sur le territoire, son identité et sa fierté. Pleinement consciente de cette réalité, la Ville développe une action très significative en faveur des associations :

- par la mise à disposition d'outils efficaces de développement dont la Maison des associations, la salle Albizia, les locaux du 3 BIS ;

¹ « *La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ».

² In *Petit manifeste de Suresnes* (1950)

³ Un comité constitué de 10 seniors résidant dans divers quartiers de Bayonne.

- par un accompagnement au bon fonctionnement et la gestion administrative, financière et opérationnelle avec le concours du CRAVA⁴ ;
- par une valorisation des projets qu'elles conduisent, notamment au travers du Forum des associations dont la deuxième édition est prévue au mois de septembre 2019 ;
- par la mise à disposition d'outils favorisant la mutualisation des moyens, des équipements et des idées.

Parce que la Ville de Bayonne entend entretenir avec le tissu associatif un partenariat basé sur des principes d'équité et de transparence des modalités d'aides aux associations, son Conseil municipal a adopté, le 19 juillet 2018, un règlement d'attribution des subventions en faveur des associations.

Les acteurs associatifs assurant un rôle indispensable et stratégique au service de la mixité sociale, de la cohésion et du bien-vivre à Bayonne, constituent des partenaires essentiels dans la mise en œuvre d'une politique globale de démocratisation de la culture et du sport. Un premier état des lieux, au printemps dernier, a permis de recenser les tarifs réduits consentis par diverses associations proposant des activités culturelles ou sportives. Les efforts sont souvent significatifs de même que les envies de faire davantage dans le cadre de l'action amplifiée et concertée avec la Ville de Bayonne au travers de la politique tarifaire sociale adossée à la carte Déclic.

Pour diverses activités dont elle a la charge (Dimanches en musique, Koruak, Lauga côté scène, Centre aquatique et piscine...), la Ville de Bayonne a adopté en Conseil municipal (7 juin 2018 et 19 juillet 2018) des tarifs réduits qui seront accordés aux détenteurs de la carte Déclic. Plusieurs institutions supra-municipales (Scène nationale du Sud-Aquitain, musée Basque et de l'Histoire de Bayonne...) ont fait de même.

4. Des premiers résultats significatifs et la perspective de nouveaux partenariats

Le dépliant dédié à la carte Déclic recense déjà une quarantaine de propositions à tarifs réduits faites aux détenteurs de la carte Déclic.

À titre d'exemples :

- abonnement à 3 spectacles pour 45€ à la Scène nationale (soit 18€ de réduction) ;
- abonnement à 6 spectacles à 25€ pour les Dimanches en musique (soit 23€ de réduction) ;
- abonnement à 15€ pour les 3 concerts du festival international de chœurs Koruak (soit 9€ de réduction) ;
- 8€ la place à la Luna Negra (soit 9€ de réduction) ;
- 5€ la place à l'Atalante (soit 2€ de réduction) ;
- entrée gratuite au musée Basque (soit 7,50€ de réduction) ;
- 1,65€ pour les plus de 16 ans au Centre aquatique (soit 1,65€ de réduction) ;
- 1,10€ pour les 3 à 15 ans au Centre aquatique (soit 1,10€ de réduction) ;
- une place offerte pour une place achetée pour les matchs de rugby de l'Aviron Bayonnais rugby pro (hors derby).

À noter aussi que la pratique en amateur de nombreuses activités culturelles et sportives est facilitée aux détenteurs de la carte Déclic par la mise en place de grilles de tarifs réduits.

⁴ Centre de Ressources à la Vie Associative.

À compter du 1^{er} octobre 2018, un complément d'informations sera disponible sur bayonne.fr. et de nouvelles propositions, en concertation avec le tissu associatif et les institutions, seront insérées sur le site de la Ville.

5. Accompagner les populations plus fragiles

La mise en œuvre d'une action déterminée en direction de populations plus fragiles est également prévue. On pense notamment à celles qui se sentent exclues de la société. La cohésion et l'intégration sociales par l'accès à la culture et au sport vont nécessiter une mobilisation du champ social aux côtés des champs culturels et sportifs. Sur ce projet particulier, la Ville de Bayonne a adopté en Conseil municipal, le 19 juillet dernier, des places au tarif symbolique de 1€ pour les Dimanches en musique et pour le festival international de chœurs Koruak. En complément de ces conditions tarifaires adaptées aux possibilités économiques réelles des personnes concernées, il convient de prévoir un travail de médiation spécifique. La Ville entend s'y employer, dès les prochaines semaines, en facilitant les conditions d'une synergie entre opérateurs sociaux, opérateurs culturels et opérateurs sportifs.

6. Les premiers moyens mobilisés pour cette opération

Dans ce domaine particulier d'une politique tarifaire sociale à grande échelle, la Ville de Bayonne est pionnière dans la région et, à notre connaissance, pionnière pour une ville moyenne de 50 000 habitants. Notre Ville ne peut donc pas s'appuyer sur des expérimentations antérieures. Pour l'heure, des moyens de l'ordre de 20 000€ ont été mobilisés pour le démarrage de ce dispositif :

- 10 000€ pour la prise en charge de dépenses externalisées (conception et fabrication de la carte, communication, médiation en direction des populations les plus fragiles...);
- 10 000€ pour la gestion du dispositif par les personnels de la Ville (ingénierie, délivrance de la carte Déclik au CCAS, au Hall Cassin et au service « Génération séniors », traitement des formulaires, mise à jour de la rubrique « carte Déclik » sur bayonne.fr...).

Un point sera fait en fin d'année 2018 pour d'éventuels réajustements.

7. La carte Déclik : modalités pratiques

La carte Déclik est remise gratuitement à tous les bénéficiaires au :

- Hall René Cassin, rue Bernède ;
- CCAS, place des Gascons ;
- service Génération séniors, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Justificatifs demandés :

- carte nationale d'identité ou passeport ;
- dernier avis de non-imposition ;
- justificatif de domicile (si installation récente à Bayonne) ;
- livret de famille (pour les familles uniquement) ;
- attestation de quotient familial délivrée par la CAF (pour les familles uniquement) ;

- attestation d'allocataire des minima sociaux (pour les personnes concernées).

À noter :

- une carte Déclic pourra être remise à chaque membre d'une famille bénéficiaire ;
- les tarifs réduits seront pratiqués sur présentation de la carte Déclic (une pièce d'identité pourra être demandée en complément) ;
- la carte Déclic 2018/2019 sera valable jusqu'au 31 août 2019.

Renseignements complémentaires :

- activités artistiques et culturelles : Direction de la culture et du patrimoine, 05 59 46 61 59 – affaires.culturelles@bayonne.fr ;
- activités sportives : Direction des sports, 05 59 57 09 10 – direction.sports@bayonne.fr ;
- activités spécifiques aux séniors : Service Génération séniors, 05 59 46 61 18 – generation.seniors@bayonne.fr.